

DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS : LES CHIFFRES-CLÉS EN PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

[Données 2015]

**21,5 millions de tonnes de déchets
produits et collectés en 2015**

[325 millions de tonnes par an en France]



5,9 millions de tonnes de déchets non dangereux
déchets alimentaires, papiers, cartons, verres, métaux, plastiques, ...



14,8 millions de tonnes de déchets inertes
terres, gravats, déchets du BTP (bâtiment et travaux publics), ...



820 000 tonnes de déchets dangereux
amiante, solvants, piles, peintures, ...



**60 000 tonnes
de déchets/jour**
2 400 camions bennes

Qui produit ces déchets ?

Les professionnels, les industriels, les ménages, les collectivités, les établissements publics, etc. Lorsque les déchets sont collectés par le service public, on parle de déchets ménagers et assimilés (DMA). Il peut s'agir par exemple de déchets produits par les ménages et collectés en porte-à-porte ou en point d'apport volontaire, de déchets des communes (produits par les services techniques) tels que les déchets issus de l'entretien des espaces verts, du nettoyage des voiries, de l'assainissement, de déchets des administrations et des professionnels.

Les déchets qui ne sont pas produits par les ménages sont des Déchets d'Activités Economiques (DAE).

Les déchets ménagers et assimilés représentent

3,6 millions de tonnes en 2015

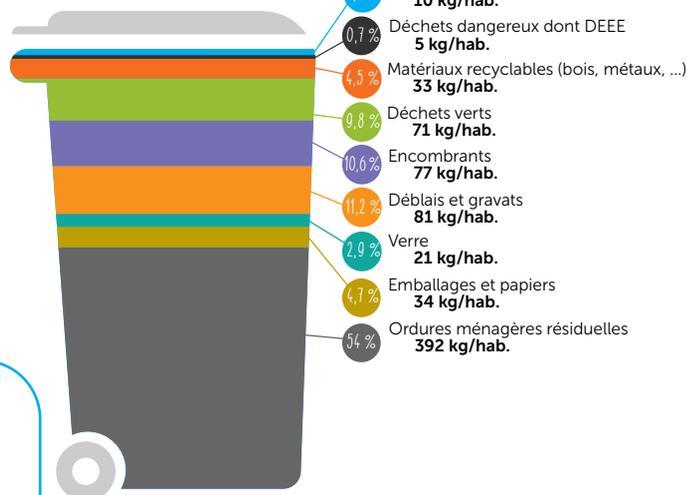
Il s'agit :

- des ordures ménagères résiduelles contenues dans la poubelle grise,
- des recyclables des collectes sélectives (verre, journaux, emballages, ...),
- des déchets dits "occasionnels" récupérés via les déchèteries et quelques collectes occasionnelles en porte-à-porte.

**La moyenne nationale s'établit à 570 kg/hab. en 2015
dont seulement 261 kg/hab. d'ordures ménagères résiduelles
(poubelle grise).**

[Source : Base de données nationale SINOE® de l'Ademe]

725 kg/hab.



L'Observatoire Régional des Déchets est piloté par :

Animé par :



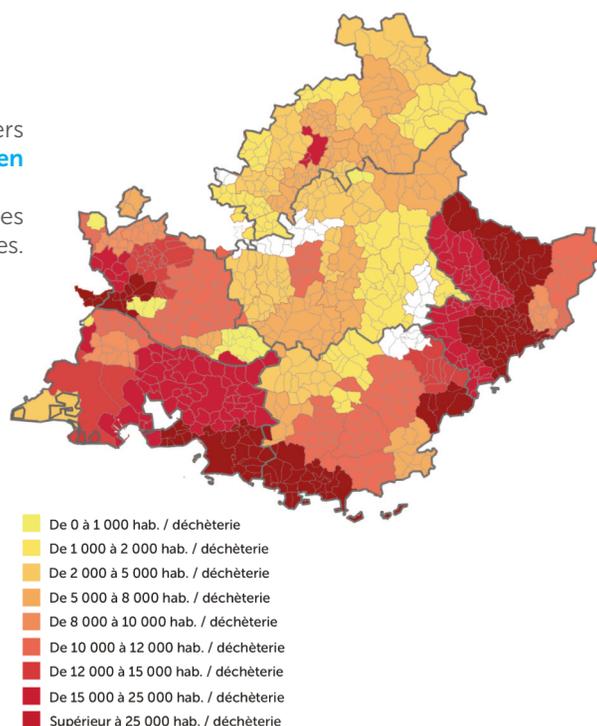
Qui en a la charge ?

Les déchets ménagers et assimilés sont pris en charge et supportés financièrement par le service public d'enlèvement et d'élimination des déchets. Il s'agit le plus souvent de services intercommunaux, gérés en interne de la collectivité ou confiés à un prestataire.

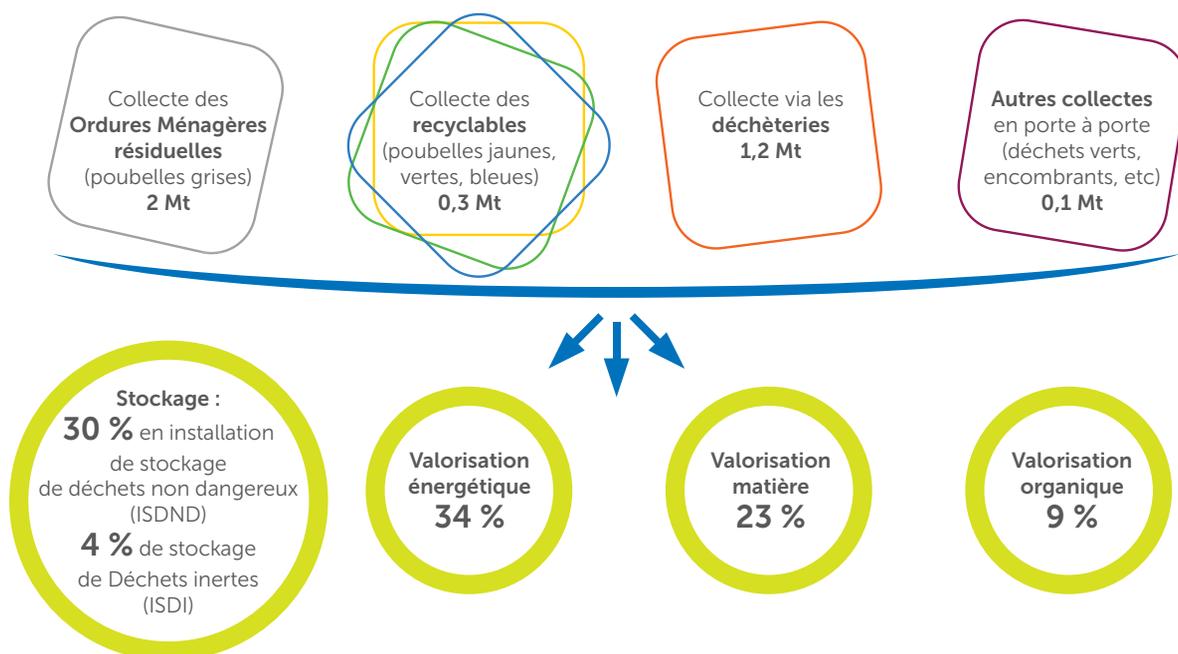
En Provence-Alpes-Côte-d'Azur, pour l'année 2015, plus d'une centaine de collectivités exercent la compétence de collecte des ordures ménagères.

Il n'y a pas que les bennes comme moyen de collecte des déchets ménagers et assimilés, il y a aussi **les déchèteries : elles ont permis de collecter en moyenne 250 kg de déchets par habitant.**

Il y a de plus en plus de déchèteries professionnelles sur notre territoire. Elles permettent une meilleure prise en charge des déchets d'activités économiques. Ils ne sont donc plus à la charge de la collectivité.



Que deviennent ces déchets ménagers et assimilés ?

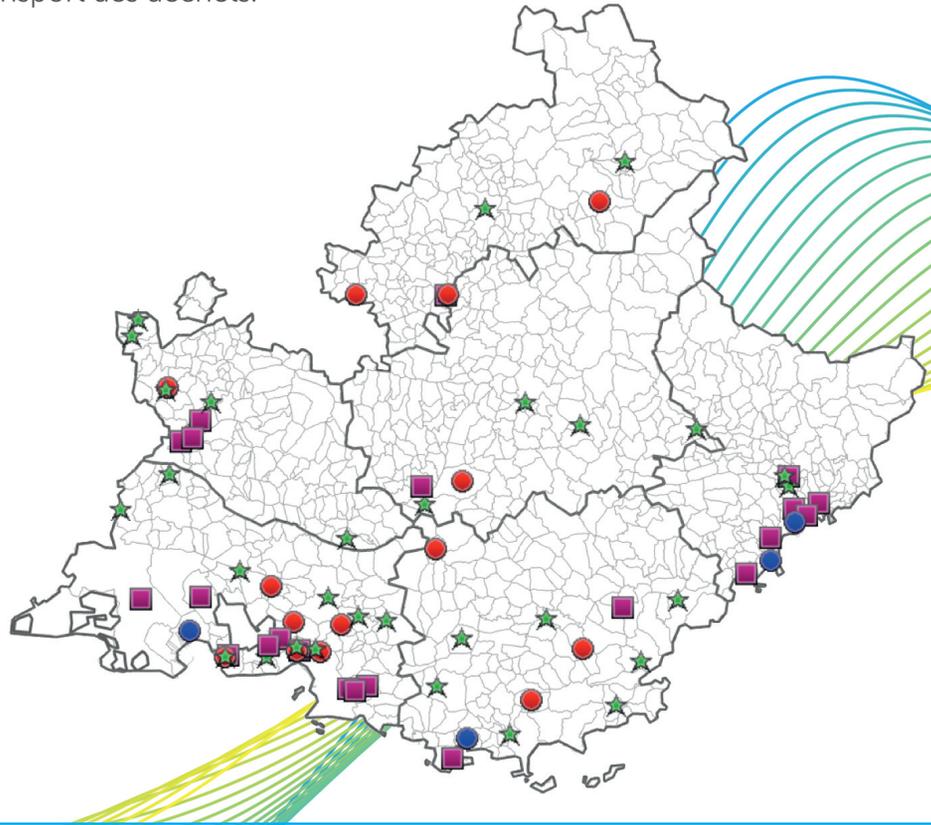


Seuls **32 % de ces déchets sont recyclés** (matière et organique) en 2015 (43 % à l'échelle nationale).
 Dès **2025, 65 % des déchets non dangereux** devront être valorisés pour limiter le recours au stockage.

Où sont traités ces déchets ?

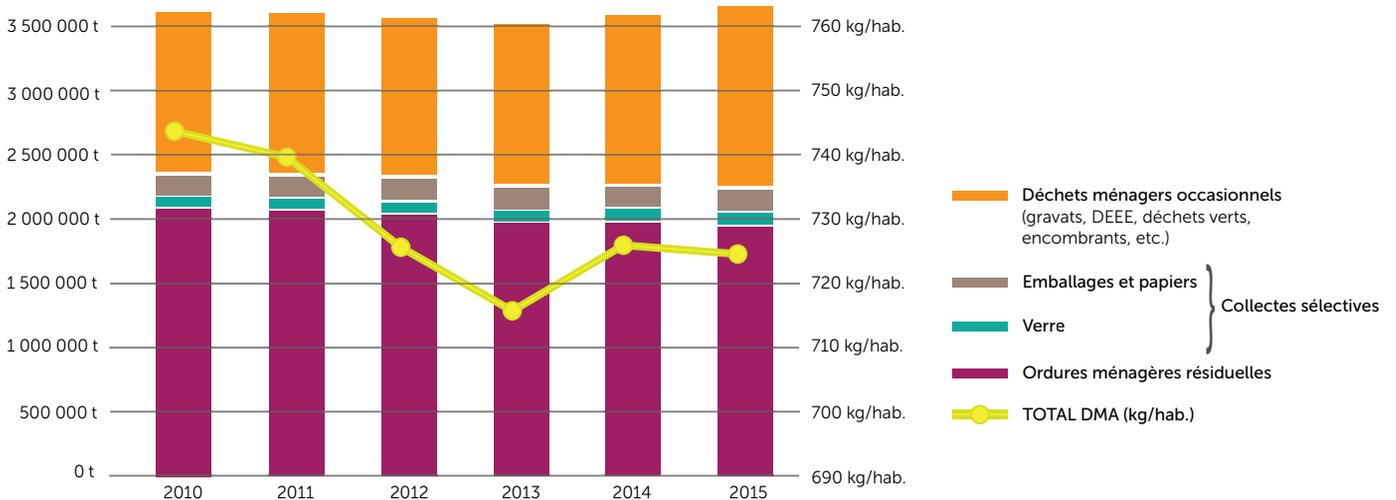
En 2015, 181 installations ont permis de traiter ces déchets, dont 27 implantées hors région et 70 centres de regroupement (rupture de charge), qui permettent d'optimiser le transport des déchets.

- ★ Unité de valorisation organique
- Unité de valorisation énergétique
- Installation de stockage des déchets non dangereux
- Centres de tri

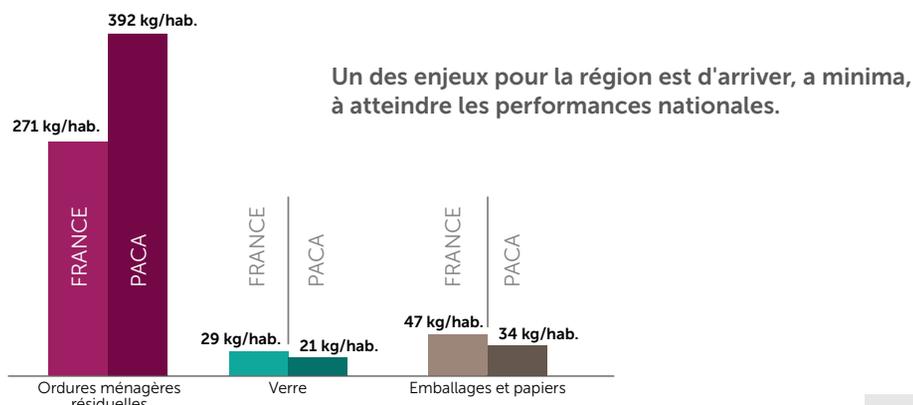


Réduction et valorisation de nos déchets ménagers, où en sommes-nous ?

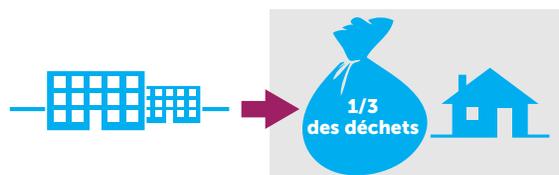
Une légère diminution des déchets ménagers et assimilés par habitant entre 2010 et 2015 : 19 kg/hab./an, soit - 2.5 % (- 2.9 % au niveau national).



Une production de déchets ménagers et assimilés supérieure à la moyenne nationale



Il est important de renforcer le tri et d'assurer une collecte dédiée pour les déchets d'activités économiques car **1/3 de ces déchets sont collectés avec les poubelles des ménages.**



Des filières économiques liées au réemploi des déchets se développent.

Un développement de 357 structures de réemploi dont **17 ressourceries**. Ces dernières ont permis de collecter 3 000 tonnes de déchets en 2015 (dont 86 % sont valorisés) et créer **265 emplois**. Leur chiffre d'affaire s'élève à environ 1,5 millions d'euros.

Les territoires de notre région se mobilisent.



52 % de la population est couverte par un **Programme Local de Prévention (PLP)**



32 % de la population est couverte par un programme "Territoires zéro déchet zéro gaspillage"

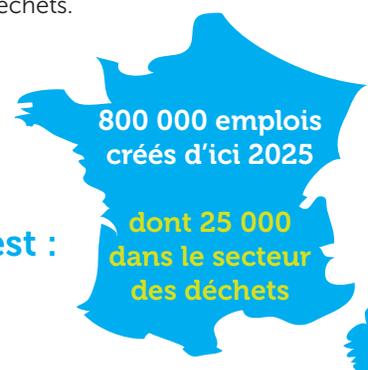
Les déchets : la base d'une nouvelle économie dite "circulaire"

La loi de transition énergétique pour la croissance verte définit des objectifs ambitieux en matière de prévention et de valorisation des déchets au service d'une économie circulaire.

Cette nouvelle économie considère le déchet comme une ressource et devrait donc permettre de créer de nouvelles activités économiques au service de la valorisation et de la transformation des déchets.

À titre d'exemple, la réparation de produits usagés, de réutilisation ou de recyclage, générerait 25 fois plus d'emplois que la mise en décharge (stockage).

L'économie circulaire, c'est :



[Source : Etude France Stratégie]

Tout savoir sur les déchets en Provence-Alpes-Côte d'Azur : **ORD-PACA.ORG**

contact : **observatoire-dechets-paca@arpe-paca.org**

Une publication réalisée par **ARPE**
AGENCE REGIONALE POUR L'ENVIRONNEMENT